Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260216-DELIB2026006-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 18**

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 006
OBJET : ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDES

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux réalisés Passage des Lavandières, ENEDIS, envisage de poser un câble BT de 50 m sur les parcelles communales cadastrées AH 1124 – AH 610 et AH 048 et demande à la commune le bénéficie d'une servitude ; à cet effet, une convention en fixant les modalités a été transmise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes relative aux parcelles communales cadastrées AH 1124 – AH 610 et AH 048 au profit d'ENEDIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)